



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-202

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-11-28-00002 - CLE FL DELEGATION SIGNATURE CASCINO
LOUVIERS (1 page)

Page 3

R28-2024-11-28-00004 - Délégation de signature - Madame Agnès
GIRARD - DG 83 et 84.pdf (1 page)

Page 5

EPF Normandie

R28-2024-11-28-00002

CLE FL DELEGATION SIGNATURE CASCINO
LOUVIERS

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 11 Juin 2019, la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 11 Mars 2022 et la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 27 janvier 2022,

Considérant le projet de l'acte de vente établi par l'office notarial de Maître Philippe POTENTIER, notaire associé, en qualité d'associé et au nom de la Société Civile Professionnelle dénommée "Philippe POTENTIER et Stéphane PELFRENE, notaires associés", Numéro CRPCEN 27082, titulaire d'un office notarial, dont le siège est à LOUVIERS (Eure) 26 rue du Maréchal Foch, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, afin de signer l'**acte de vente** établie par l'office notarial susnommé, par Monsieur Fabrice CASCINO, de son immeuble à usage d'habitation et diverses dépendances, sis à LOUVIERS (27400), 21^{ter} Avenue Winston Churchill cadastré section AS numéro 423 lots numéros 1 et 6 d'une contenance de 4a 67ca moyennant le prix de **CENT VINGT QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (124.300,00 EUR)**, qui sera réglé après la signature de l'acte authentique entre les mains de Maître Philippe POTENTIER, Notaire, rédacteur de l'acte authentique, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 28-11-2024
Le Directeur général

Notifiée à Rouen
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT
Le 28-11-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-11-28-00004

Délégation de signature - Madame Agnès
GIRARD - DG 83 et 84.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 17 février 2020, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 25 novembre 2019, et délibération de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en date du 21 novembre 2019,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle « Marie-Hélène DERREY-LESOURD et Judith PORET-COUTURIER » titulaire d'un office notarial au HAVRE (76600), 21 rue Jules Lecesne, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à la cession au profit de :

- **La Communauté Urbaine dénommée LE HAVRE SEINE METROPOLE, personne morale de droit public dont l'adresse est à LE HAVRE (76600), 19 rue Georges Braque, identifiée au SIREN sous le numéro 200084952,**
- **D'un premier immeuble sis au HAVRE (76600), 78 Rue Labédoyère, cadastré section DG numéro 83 d'une contenance de 01a 34ca, et d'un second immeuble sis au HAVRE (76600), 35 Rue François Mazeline, cadastré section DG numéro 84, pour une contenance de 01a 12ca,**

Moyennant le prix de **CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (184.072,85 € T.T.C) valable jusqu'au 30 juin 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 180.000 Euros, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 3.394,04 Euros, et la TVA sur marge d'un montant de 678,81 Euros, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 28-11-2024
Le Directeur général

Notifiée le 28-11-2024
à Madame Agnès GIRARD

Gilles GAL

Agnès GIRARD